



## RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 15 octobre 2020

### *AFFICHAGE*

**Présents :** Alexandre HUVET (Président), Thierry RICARDEAU, Rémi PASCREAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH, Isabelle BIRON, Sophie BRIÉE, Roselyne DURAND FLAIRE, Jacqueline FLAIRE, Florence FRONT, Stéphanie GENDRE, Francette GIRARD, Yves-Marie HEULIN, Sébastien LE LANNIC, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Carine MIGNÉ, Cédric MORISSET, Béatrice PATOIZEAU, Jean-François PILLET, Laurence PROUX, Marie-Claude RIOU, Gildas VALLÉ, Stéphane VIOLLEAU, Isabelle VOLLOT, Corine VRIGNAUD

**Représentés :** Stéphanie ARDOIS par Thierry RICARDEAU  
Jean-Marc FOUQUET par Sébastien LE LANNIC  
Yoann GRALL par Michel WOLOCH

Claude DELAFOSSE par Stéphane VIOLLEAU  
Marie-Laure GIRAUDET par Béatrice PATOIZEAU  
Géraldine LAIDET par Marie-Noëlle MANDIN

**Secrétaire :** Rémi PASCREAU

## INFORMATIONS

### DELEGATION

#### Marchés publics - Information

Le Conseil Communautaire :  
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

\* DONNE ACTE de la présentation du tableau d'information des marchés et avenants passés depuis le 3 septembre 2020 jusqu'au 2 octobre 2020.

#### Délégation au Président et aux Vice-présidents - Information

Par délibération en date du 16 juillet 2020, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président et subdélégué aux Vice-présidents afin de :

- 1) Décider de la conclusion des conventions et contrats pour des prestations de services, prêts de matériel et d'équipements dans la limite du budget.

Type document	Objet	Destinataire	Montant	Date	Signataire
Convention	Affectation d'un agent archiviste du centre de gestion à une mission temporaire (archivage ex-Pays du Gois)	Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale	240 € par jour	7 septembre 2020 (pour 20 jours)	M. le Président
Convention	Participation au pavillon du tourisme sur le village du Vendée Globe 2020	Vendée Expansion	4 200 € HT	Du 17 octobre au 8 novembre 2020	M. GISBERT
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Centre d'habitat de CHALLANS	56,40 € (carte 30 entrées, enfants étudiants)	Du 7 septembre 2020 au 28 juin 2021 (33 séances)	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ile de Noirmoutier Triathlon	64,00 € / heure	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021 (2 heures par semaine)	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Club de plongée de BEAUVOIR SUR MER	Gratuit	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021 (2 heures par semaine)	M. GUERIN

- 2) Décider de la conclusion des conventions d'occupation du domaine public et du domaine privé.

Type document	Objet	Destinataire	Date d'effet	Signataire
Convention	Implantation de conteneurs de collecte TLC ajout de 5 emplacements sur Challans	Le Relais	1 <sup>er</sup> octobre 2020	M. GRALL

3) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Type document	Objet	Propriétaire	Surface	Montant	Date d'effet	Signataire
Bail de location (3 ans)	Location de terrains nus - Le Bois Cathus à Saint Gervais (Haras des Presnes)	Consorts BILLET	51 742 m <sup>2</sup>	517,42 € par an	1 <sup>er</sup> janvier 2020	M. GUERIN

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

## DÉCISIONS

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Désignation du lieu du prochain Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :  
- Vu l'article L. 5211-11 Code Général des Collectivités Territoriales,  
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

\* DECIDE que le Conseil Communautaire du 5 novembre 2020 ait lieu sur la commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON.

#### Conseil Communautaire - Election des représentants de la Communauté de Communes à l'association France Dignes

Sont élus et proclamés membres de l'association France Dignes :

Délégués	Prénom et Nom des candidats	Nombre de voix
Titulaire	Jean-Yves BILLON	38
Suppléant	Thomas GISBERT	38

#### Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :  
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

1° DONNE son accord à la création d'un poste d'Adjoint technique au sein du Pôle Environnement et Infrastructures ;

2° PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget.

## FINANCES

### Subvention 2020 aux associations

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

- 1° APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association ART EMOTION pour l'organisation du 6<sup>ème</sup> salon de Sculpture qui se déroulera du 7 au 15 novembre 2020 à LA GARNACHE ;
- 2° APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association L'ILE AUX ARTISANS pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> fête des Lumières qui se déroulera de dernier weekend de novembre 2020 à SALLERTAINNE en remplacement de la manifestation des Nocturnes annulée cet été ;
- 3° AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement le Vice-président en charge des finances pour effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision.

### Budget Principal - Suivi pluriannuel des investissements de la Communauté de Communes - Gestion des Autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiements (CP) - Décision 2020 - Modification n° 2

Cette délibération est reportée à un prochain Conseil Communautaire.

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Avenant n° 4 à la convention - Prolongation de l'opération pour une durée de 6 mois

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L. 303-1,

- Vu la convention OPAH en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015, modifiée par avenants le 19 juillet, le 26 décembre 2016 et le 12 juillet 2018,

- 1° AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 4 à la convention d'OPAH, en cours d'élaboration par les services du Département, prolongeant ainsi l'opération d'une durée maximale de 6 mois, à savoir jusqu'au 30 mai 2021 ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, à accomplir toutes les formalités administratives et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la convention d'OPAH.

## ACTIVITES ECONOMIQUES

### Dérogation au repos dominical des travailleurs salariés pour 2021 - Demande d'avis

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code du travail et notamment article L. 3132-26,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

- 1° FORMULE un avis favorable à la possibilité d'ouverture pour 2021 jusqu'à douze dimanches d'ouverture, des commerces de détail de voitures et de véhicules automobiles légers, identifiés dans la nomenclature d'activités française n° 4511Z ;
- 2° DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les démarches liées à cette délibération.

### Vente d'un bien à la commune de LA GARNACHE

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- Considérant l'avis favorable du service du Domaine,

- 1° DÉCIDE de vendre à la commune de la GARNACHE, la parcelle bâtie cadastrée section XH 44, d'une surface de 9 180 m<sup>2</sup>, située lieu-dit « La Richardière » à LA GARNACHE ;
- 2° FIXE le montant total de la cession à 58 450 € ;
- 3° INSCRIT la recette correspondante sur le budget annexe « Activités économiques » ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de communes, les documents à intervenir liés à l'opération.

### Locaux économiques - Définition des modalités de remboursements des loyers reportés durant le confinement

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis de la commission « Economie et emploi » du 29 septembre 2020,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

- 1° DECIDE de faire appliquer le remboursement des loyers reportés durant la période de confinement, par le biais d'un lissage de la dette sur l'intégralité de l'année 2021 et, ce, en lien avec le Centre des Finances Publiques de CHALLANS ;
- 2° INSCRIT les recettes correspondantes au Budget Annexe « Ateliers-Relais » ;
- 3° AUTORISE Monsieur le Président, ou son Vice-président aux affaires économiques, à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Aide à l'immobilier d'entreprise pour le commerce et l'artisanat - Attribution d'une subvention à la société Appi (SCI Malaquele) dans le cadre du programme LEADER 2014-2020

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu les articles L. 1511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DRCTAJ/3-683 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté en date du 19 octobre 2017,
- Vu la convention LEADER 2014-2020 du GAL Nord-Ouest Vendée en vigueur depuis le 17 décembre 2015,
- Vu la délibération du 15 mars 2018 adoptant le règlement d'aides à l'immobilier d'entreprise pour le commerce et l'artisanat,
- Vu le règlement d'intervention d'aide à l'immobilier d'entreprise pour le commerce et l'artisanat,
- Considérant l'avis favorable du Comité de Programmation GAL Nord-Ouest Vendée du 12 décembre 2019,
- Considérant l'avis favorable de la Commission Economie du 17 décembre 2019,
- Considérant la validation du dossier par la Région le 6 juillet 2020,
- Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

- 1° DECIDE de l'attribution d'une subvention de 4 500 € à la SCI Malaquele dans le cadre du programme d'aide à l'immobilier pour le commerce et l'artisanat ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou son Vice-président aux affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de Communes la convention pour l'attribution de cette subvention.

Fait à CHALLANS, le 19 octobre 2020



Le Président,

  
Alexandre HUVET